

## *La composition du secteur associatif sportif français*

Avec 207 000 associations sportives dont 172 383 affiliées à une fédération, le sport est le secteur le plus représentatif du mouvement associatif français. Il permet à 26 millions de français d'accéder à une pratique sportive régulière (14,7 millions licenciés d'une fédération sportive) organisée par plus de 3 millions de bénévoles dont 1,5 million de dirigeants.

Le mouvement olympique et sportif français est organisé selon :

- **une logique verticale ou pyramidale** avec à la base, les associations sportives et au sommet, les fédérations nationales ; les ligues et comités sportifs assurant le rôle de relais régionaux et départementaux,
- **une logique transversale** avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) regroupant l'ensemble des fédérations ; les Comités Régionaux et Départementaux Olympiques et Sportifs (CROS et CDOS) regroupant au niveau régional et départemental, les ligues et comités sportifs.

## *Les enjeux*

Depuis ces 20 dernières années, la forte évolution des pratiques sportives et l'augmentation croissante du nombre d'emplois accélèrent la **nécessaire professionnalisation à la fois des salariés mais également des dirigeants (élus bénévoles) devenus employeurs.**

La branche professionnelle du sport est amenée à se structurer selon un axe double :

- la **refonte de l'architecture des diplômes sportifs initiée** par le Ministère de la Jeunesse et des Sports afin de l'inscrire dans le cadre plus global du droit commun des certifications professionnelles,
- la signature en Juillet 2005 de la **convention collective nationale spécifique au sport** à travers la mise en place d'une commission mixte paritaire (CMP) notamment composée du Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS) représentant les employeurs du secteur.

Les différentes politiques de décentralisation ont renforcé la nécessité pour le secteur associatif sportif, **d'harmoniser la logique de développement fédéral (verticale) et la logique de développement territorial (transversale).** Et ce, afin de donner aux associations sportives les moyens de promouvoir à la fois leur propre discipline sportive tout en assurant des liens de proximité avec leur territoire (diversification de l'offre répondant aux besoins locaux).

Ces enjeux doivent se regarder dans le cadre de la problématique du développement du sport au niveau européen.

## *L'évolution des finalités du sport*

Bien que les activités proposées par les associations sportives restent encore majoritairement centrées autour de l'entraînement sportif à vocation compétitive, de récents travaux notamment initiés par le CNOSF, mettent en évidence **une offre croissante de pratiques associatives dont les finalités peuvent varier du tout au tout** (finalités sociales, éducatives, ludiques, touristiques, etc.).

Cette diversification des finalités, amène les associations sportives à rechercher le point d'équilibre entre :

- **maintenir leur partenariat d'origine** lié à la pratique sportive traditionnelle,
- **rechercher de nouveaux partenaires** et se faire reconnaître comme un véritable élément structurant d'une politique ou d'un projet de territoire.

Pour accompagner ces associations sportives dans le développement et la diversification de leurs finalités, les fédérations et le CNOSF se sont dotés de différents outils méthodologiques et promotionnels :

- les tableaux de bord de la consolidation des activités et des emplois associatifs sportifs\*,
- le guide « Le sport, acteur incontournable de l'aménagement du territoire »\*,
- le sport et le développement durable à travers l'Agenda 21 du sport\*,
- le guide du management associatif,
- les guides de la démarche projet, de l'accompagnateur d'équipe, du développeur du handball, etc.

\*Ces 3 documents sont téléchargeables sur le site internet du CNOSF, (<http://www.franceolympique.com>).

## Les structures associatives employeurs

Depuis 20 ans, le volume des emplois du secteur sportif a connu une extension constante et remarquable.

Selon la nomenclature d'activités française (code NAF), l'effectif total de la branche Sport est passé d'un peu moins de 30 000 emplois équivalents temps plein (ETP) en 1982 à 105 500 en 2002.

77% de ces emplois sont exercés dans des associations dont le nombre est estimé à un peu plus de 37 000. Environ **80% d'entre elles correspondent à des micros structures** (moins de 10 salariés ETP dont une part non négligeable, emploi moins d'un salarié).

Au 30 mars 2004, sur les 32 946 postes « emplois jeunes » dans les associations du champ « jeunesse et sport », 42% d'entre eux l'étaient dans des associations sportives (soit 13 736 postes).

Entre 1997 et 2000, **32 accords-cadres ont été signés entre le Ministère de l'emploi et de la solidarité et les fédérations sportives nationales** (les fédérations françaises de football et de gymnastique prévoyaient le plus grand contingent de postes).

2 organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) oeuvrent dans la branche du sport : UNIFORMATION et AGEFOS-PME.

A ce jour, certaines études montrent que toutes les associations ne cotisent pas encore à un OPCA. Ce constat devrait s'inverser en raison de la **signature de la convention collective nationale du sport (CCNS) le 7 Juillet 2005**.

## Les types d'emplois

A titre d'exemples, les principales activités assurées par les trois types d'emplois les plus fréquemment rencontrés dans le secteur sportif sont :

- **Pour l'éducateur sportif :**
  - o animation, encadrement et formation des adhérents du club à la pratique sportive,
  - o préparation et accompagnement des équipes inscrites en compétitions,
  - o entretien des équipements et du matériel,
  - o participation à la gestion des licences et cotisations des adhérents.
- **Pour l'agent de développement sportif :**
  - o à l'échelle d'un territoire ou d'un lieu de pratique, identification des différentes offres de pratiques susceptibles de répondre aux besoins d'un public cible, d'une collectivité territoriale, d'un regroupement d'associations, d'une logique touristique, etc.
  - o constitution et animation d'un réseau de partenaires (opérationnels et financiers),
  - o formalisation de l'offre sportive à travers un projet associatif de développement cohérent et concerté,
  - o mise en place et suivi du projet dans toutes ses composantes.
- **Pour l'assistant associatif :**
  - o accueil permanent et information du public,
  - o participation à la gestion administrative et financière de l'association,
  - o animation de la vie de l'association (temps de convivialité autres que la pratique purement sportive).

## Les besoins du secteur en terme d'accompagnement

Pour pouvoir s'inscrire dans une démarche de professionnalisation cohérente du secteur (du niveau local au niveau national), les accompagnements individuels ou collectifs réalisés dans le cadre du dispositif local d'accompagnement (DLA) en direction des associations sportives, prendront en compte les 3 composantes suivantes :

- l'évolution du projet afin que les activités du club puissent **inscrire durablement l'association dans son environnement**,
- la « professionnalisation » de l'équipe dirigeante bénévole afin de lui permettre d'**assumer pleinement sa fonction d'employeur**,
- la professionnalisation des salariés pour qu'ils puissent **assumer pleinement les missions et tâches qui leurs sont confiées**.

**Les facteurs clés de réussite d'un bon accompagnement résulteront de l'articulation entre de ces 3 composantes.**

## Contact CNAR :

Johann CAUËT - CNOSF - 1, avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris cedex 13  
Tél. : 01.40.78.29.43 - Fax. : 01.40.78.28.72 - Courriel: johanncauet@cnosf.org



Fonds Social Européen